

**Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties à l'Accord de Paris****Rapport de la Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties à l'Accord de Paris sur les travaux de sa
septième session, tenue à Belém du 10 au 22 novembre 2025****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	5
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	6
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	6
A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour)	6
B. Élection de membres supplémentaires au Bureau (Point 2 b) de l'ordre du jour)	8
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires (Point 2 c) de l'ordre du jour)	9
D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 2 d) de l'ordre du jour)	13
E. Participation.....	13
F. Documentation.....	13
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)	13
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Point 3 a) de l'ordre du jour)	13
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour)	14
IV. Questions relatives au bilan mondial (Point 4 de l'ordre du jour).....	14
A. Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble (Point 4 a) de l'ordre du jour)	14
B. Rapports 2024 et 2025 du dialogue annuel sur le bilan mondial annuel visé au paragraphe 187 de la décision 1/CMA.5 (Point 4 b) de l'ordre du jour).....	15
V. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste (Point 5 de l'ordre du jour).....	15
VI. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes (Point 6 de l'ordre du jour).....	15



VII.	Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités (Point 7 de l'ordre du jour).....	16
VIII.	Questions relatives à l'adaptation (Point 8 de l'ordre du jour).....	17
	A. Objectif mondial en matière d'adaptation (Point 8 a) de l'ordre du jour).....	17
	B. Rapport du Comité de l'adaptation (Point 8 b) de l'ordre du jour).....	18
	C. Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement (Point 8 c) de l'ordre du jour).....	18
IX.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 9 de l'ordre du jour).....	18
X.	Questions relatives au financement (Point 10 de l'ordre du jour).....	19
	A. Questions relatives au Comité permanent du financement (Point 10 a) de l'ordre du jour).....	19
	B. Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat (Point 10 b) de l'ordre du jour).....	20
	C. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (Point 10 c) de l'ordre du jour).....	20
	D. Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds (Point 10 d) de l'ordre du jour).....	20
	E. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation (Point 10 e) de l'ordre du jour).....	21
	F. Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications (Point 10 f) de l'ordre du jour).....	21
	G. Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord (Point 10 g) de l'ordre du jour).....	22
	H. Dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5 (Point 10 h) de l'ordre du jour).....	22
XI.	Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies (Point 11 de l'ordre du jour).....	22
	A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (Point 11 a) de l'ordre du jour).....	22
	B. Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques (Point 11 b) de l'ordre du jour).....	23
	C. Programme de mise en œuvre des technologies (Point 11 c) de l'ordre du jour).....	23
XII.	Questions relatives au renforcement des capacités (Point 12 de l'ordre du jour).....	24
XIII.	Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 13 de l'ordre du jour).....	24
XIV.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 14 de l'ordre du jour).....	24
XV.	Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris (Point 15 de l'ordre du jour).....	24
	A. Application des directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris (Point 15 a) de l'ordre du jour).....	24
	B. Rapport de l'organe de supervision et orientations à l'intention du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris (Point 15 b) de l'ordre du jour).....	25
	C. Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3 (Point 15 c) de l'ordre du jour).....	25

XVI.	Questions relatives au comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord (Point 16 de l'ordre du jour).....	25
XVII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 17 de l'ordre du jour).....	26
XVIII.	Réunion de haut niveau (Point 18 de l'ordre du jour).....	26
XIX.	Questions diverses (Point 19 de l'ordre du jour).....	26
XX.	Clôture de la session (Point 20 de l'ordre du jour).....	26
Annexe		
	Membres élus à cette session au sein des organes créés en vertu de l'Accord de Paris	28

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa septième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

[FCCC/PA/CMA/2025/19/Add.1](#)

Décision

- 1/CMA.7 Mutirão mondial : Unir l'humanité grâce à une mobilisation mondiale contre les changements climatiques
- 2/CMA.7 Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste
- 3/CMA.7 Questions relatives au bilan mondial
- 4/CMA.7 Directives concernant les communications relatives à l'adaptation
- 5/CMA.7 Questions relatives au Comité permanent du financement
- 6/CMA.7 Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat
- 7/CMA.7 Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial
- 8/CMA.7 Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds
- 9/CMA.7 Questions relatives au Fonds pour l'adaptation
- 10/CMA.7 Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications
- 11/CMA.7 Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord

[FCCC/PA/CMA/2025/19/Add.2](#)

Décision

- 12/CMA.7 Objectif mondial en matière d'adaptation
- 13/CMA.7 Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes
- 14/CMA.7 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

- 15/CMA.7 Apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités
- 16/CMA.7 Durée du mandat, composition et cadre de référence du Groupe consultatif d'experts
- 17/CMA.7 Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques
- 18/CMA.7 Programme de Belém pour la mise en œuvre des technologies

FCCC/PA/CMA/2025/19/Add.3

Décision

- 19/CMA.7 Application des directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris
- 20/CMA.7 Orientations supplémentaires à l'intention du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris
- 21/CMA.7 Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3
- 22/CMA.7 Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- 23/CMA.7 Rapport annuel commun 2025 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques
- 24/CMA.7 Rapport annuel commun 2024 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques
- 25/CMA.7 Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2025
- 26/CMA.7 Questions relatives aux pays les moins avancés
- 27/CMA.7 Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique

Résolution

- 1/CMA.7 Remerciements au Gouvernement de la République fédérative du Brésil et à la population de la ville de Belém

Abréviations et acronymes

AILAC	Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
PMA	Pays les moins avancés
CDN	Contribution déterminée au niveau national
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention-cadre sur les changements climatiques
SB	Session des organes subsidiaires
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
CPF	Comité permanent du financement
PEID	Petits États insulaires en développement

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 16 de l'Accord de Paris, la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) s'est tenue au Centre de conventions et de foires Hangar de l'Amazone, à Belém (Brésil), du 10 au 22 novembre 2025¹. André Aranha Corrêa do Lago (Brésil), Président de la septième session de la CMA, a ouvert la session.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À la reprise de sa 1^{ère} séance², le 10 novembre, la CMA a examiné le document [FCCC/PA/CMA/2025/1/Add.3](#), dans lequel figure l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties s'étaient accordées concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs et qui avaient été définis à la reprise de la 1^{ère} séance de la trentième session de la Conférence des Parties (COP), le 10 novembre³.

3. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la septième session de la CMA soit modifié pour tenir compte de ces éléments, les points 7 b) et 18 à 22 étant supprimés.

4. Sur proposition du Président, la CMA a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives au bilan mondial :
 - a) Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble ;

¹ La septième session de la CMA s'est tenue en même temps que la trentième session de la Conférence des Parties (COP) et la vingtième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Les délibérations de la COP et de la CMP font l'objet de rapports distincts ([FCCC/CP/2025/12](#) et [FCCC/KP/CMP/2025/7](#)). Les délibérations des séances communes de la CMA, de la COP et de la CMP qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMA et de la CMP.

² Les séances des organes directeurs et des organes subsidiaires mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

³ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 8 à 10.

- b) Rapports 2024 et 2025 du dialogue annuel sur le bilan mondial annuel visé au paragraphe 187 de la décision 1/CMA.5.
5. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste.
6. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes.
7. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités.
8. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Objectif mondial en matière d'adaptation ;
 - b) Rapport du Comité de l'adaptation ;
 - c) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement.
9. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁴.
10. Questions relatives au financement :
 - a) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - b) Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ;
 - c) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ;
 - d) Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ;
 - e) Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ;
 - f) Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications ;
 - g) Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord ;
 - h) Dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5⁵.
11. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques ;
 - c) Programme de mise en œuvre des technologies.
12. Questions relatives au renforcement des capacités.
13. Questions relatives aux pays les moins avancés.
14. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

⁴ L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

⁵ L'inscription de cette question à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen, dans le cadre des travaux du SBI, des questions relatives aux modalités du dialogue.

15. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
 - a) Application des directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
 - b) Rapport de l'organe de supervision et orientations à l'intention du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
 - c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3.
16. Questions relatives au comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord.
17. Questions administratives, financières et institutionnelles.
18. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.
20. Clôture de la session.

B. Élection de membres supplémentaires au Bureau

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. À la reprise de la 1^{ère} séance de la septième session, le Président a informé la CMA que, comme cela avait été annoncé à la reprise de la 1^{ère} séance de la COP à sa trentième session, Sara Gonzalez (République dominicaine) avait entamé des consultations en vue de l'élection des membres des bureaux des organes relevant de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

6. Le Président a invité les groupes régionaux et autres à soumettre toutes les candidatures en suspens le 15 novembre 2025 au plus tard et a prié avec insistance les Parties de s'attacher à proposer autant de candidatures de femmes que d'hommes aux postes à pourvoir par élection dans tous les organes, afin d'assurer une représentation équilibrée des sexes. Sur proposition du Président, la CMA a décidé de surseoir à l'élection des autres membres du Bureau jusqu'à la séance plénière de clôture de sa septième session.

7. À la reprise de la 6^e séance de la septième session, le 22 novembre, le Président a informé la CMA que, puisque tous les candidats au Bureau de la trentième session de la COP étaient également issus de Parties à l'Accord de Paris, il ne serait pas nécessaire d'élire un membre supplémentaire au Bureau lors de l'élection qui aurait lieu à la séance plénière de clôture de la trentième session de la COP⁶.

8. Sur proposition du Président, la CMA a élu les membres de différents organes et leurs suppléants, dont la liste figure à l'annexe⁷.

9. Le Président a informé les Parties que des candidatures aux élections des bureaux des organes constitués au titre de l'Accord de Paris étaient attendues et a invité instamment les groupes régionaux et les collectifs concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes au secrétariat dans les meilleurs délais, au plus tard le 28 février 2026. Sur proposition du Président, la CMA est convenue qu'une fois que ces candidatures

⁶ Voir document FCCC/CP/2025/12, par. 18.

⁷ La CMA a pris acte de la nomination des membres du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre et du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

auraient été reçues par le secrétariat, les membres désignés seraient réputés élus à sa septième session, conformément à la pratique établie.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

1. Organisation des travaux

10. À la reprise de sa 1^{ère} séance, sur proposition du Président, la CMA a décidé de suivre l'organisation des travaux adoptée à la reprise de la 1^{ère} séance de la trentième session de la COP⁸.

11. Le Président a indiqué que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux le 15 novembre et a dit attendre avec intérêt les résultats de leurs sessions respectives.

12. Le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires pourraient recommander à la CMA des projets de décision ou de conclusion, afin qu'elle les examine et les adopte, au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

- | | |
|-------------|--|
| Point 4 a) | Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble |
| Point 5 | Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste |
| Point 6 | Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes |
| Point 7 | Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités |
| Point 8 a) | Objectif mondial en matière d'adaptation |
| Point 8 b) | Rapport du Comité de l'adaptation |
| Point 8 c) | Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement |
| Point 9 | Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, pour ce qui a trait au rapport annuel commun 2025 du Comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, ainsi qu'à l'examen du Mécanisme |
| Point 10 a) | Questions relatives au Comité permanent du financement, pour ce qui a trait au deuxième examen des fonctions du Comité |
| Point 10 h) | Dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5 |
| Point 11 a) | Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques |
| Point 11 b) | Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques |
| Point 11 c) | Programme de mise en œuvre des technologies |
| Point 12 | Questions relatives au renforcement des capacités |

⁸ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 21 à 27. À la reprise de la 6^e séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations visées au paragraphe 9 du document [FCCC/CP/2025/12](#), comme indiqué aux paragraphes 37 et 38 dudit document.

Point 13	Questions relatives aux pays les moins avancés
Point 14	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
Point 15 a)	Application des directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris
Point 15 b)	Rapport de l'organe de supervision et orientations à l'intention du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris
Point 15 c)	Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 6 de l'article 8 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3
Point 17	Questions administratives, financières et institutionnelles

13. Le Président a informé également les Parties qu'une fois closes les sessions des organes subsidiaires, il convoquerait une séance plénière et proposerait des modalités de travail pour la seconde semaine des sessions des organes directeurs.

14. La CMA est convenue de procéder conformément à l'organisation des travaux proposée par le Président.

15. Le Président a rappelé que le secrétariat avait élaboré un rapport de synthèse actualisé sur les contributions déterminées au niveau national (CDN)⁹. Il a informé les Parties que le rapport de synthèse donnait une vue d'ensemble des objectifs et des mesures de lutte contre les changements climatiques présentés dans les CDN des Parties et qu'il pourrait s'avérer utile pour les Parties lors de leurs délibérations à la session.

2. Déclarations liminaires

16. La 2^e séance commune de la CMA, à sa septième session, de la COP, à sa trentième session, et de la CMP, à sa vingtième session, 2^e séance des soixante-troisièmes sessions du SBSTA et du SBI, qui s'est tenue le 11 novembre, était consacrée aux déclarations liminaires des représentants de Parties, de groupes de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur¹⁰.

3. Durée du mandat, composition et cadre de référence du Groupe consultatif d'experts

17. À la 3^e séance de la septième session de la CMA, le 15 novembre, le Président a rappelé que le SBI avait transmis les résultats de ses travaux sur la durée du mandat, la composition et le cadre de référence du Groupe consultatif d'experts à la COP, pour qu'elle en poursuive l'examen¹¹.

18. Le Président a demandé à Hans Kolshus (Norvège) et à Tian Wang (Chine) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question.

19. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [16/CMA.7](#), intitulée « Durée du mandat, composition et cadre de référence du Groupe consultatif d'experts ».

4. Résultats des travaux menés par la Présidence

20. À la 6^e séance, le 22 novembre, le Président a rendu compte des résultats des consultations menées concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs¹².

⁹ FCCC/PA/CMA/2025/8, établi en application des décisions [1/CMA.2](#), par. 10, et [1/CMA.3](#), par. 30.

¹⁰ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 28 et 29.

¹¹ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 46.

¹² Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 8 à 10.

a) Mutirão mondial

21. À sa 6^e séance, le Président a informé les Parties que des consultations avaient été menées en son nom par des membres de haut rang de sa délégation, dans le cadre des sessions de la COP, de la CMP et de la CMA, sur des questions relatives aux thèmes suivants :

- a) Application du paragraphe 1 de l'article 9 de l'Accord de Paris ;
- b) Promouvoir la coopération internationale et répondre aux préoccupations liées aux mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce ;
- c) Suite à donner au rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national et réduction du décalage entre ambition et réalisation concernant l'objectif de 1,5 °C ;
- d) Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : synthèse des rapports biennaux au titre de la transparence.

22. Sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [1/CMA.7](#), intitulée « Mutirão mondial : Unir l'humanité grâce à une mobilisation mondiale contre les changements climatiques ».

23. Une déclaration a été faite par une représentante d'une Partie¹³.

b) Besoins spécifiques et situation particulière de l'Afrique¹⁴

24. Le Président a informé les Parties que des consultations sur cette question avaient été menées par Pedro Brancante (Brésil). Dans le cadre de l'arrangement conclu par les Parties, tel que visé au paragraphe 2 ci-dessus, le Président a proposé, et les Parties ont accepté, d'organiser une manifestation spéciale sur la question. Cette manifestation spéciale s'est déroulée à Belém le 19 novembre et a attiré un large public. En outre, le Président a proposé, et les Parties ont accepté, qu'un sommet soit convoqué en Afrique, en 2027, au titre d'un programme d'action sur les besoins spécifiques et la situation particulière de l'Afrique.

25. À la reprise de la 6^e séance, le Président a indiqué que, malgré des discussions constructives sur la question, les Parties n'avaient pas été en mesure de dégager un consensus sur la marche à suivre.

c) Paquet politique de Belém¹⁵

26. À la reprise de la 6^e séance, le Président a proposé qu'il soit fait référence aux décisions suivantes en tant que « Paquet politique de Belém » :

- a) Décision [1/CMA.7](#), intitulée « Mutirão mondial : Unir l'humanité grâce à une mobilisation mondiale contre les changements climatiques » ;
- b) Décision [2/CMA.7](#), intitulée « Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste » ;
- c) Décision [3/CMA.7](#), intitulée « Questions relatives au bilan mondial » ;
- d) Décision [5/CMA.7](#), intitulée « Questions relatives au Comité permanent du financement »¹⁶ ;
- e) Décision [6/CMA.7](#), intitulée « Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat » ;

¹³ L'Argentine a demandé que sa déclaration, disponible à l'adresse suivante (https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=1) (à 0:26:03), soit consignée dans le rapport de la session.

¹⁴ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 10 c).

¹⁵ Pour les décisions de la COP et de la CMP qui constituent le reste du Paquet politique de Belém, voir respectivement les documents [FCCC/CP/2025/12](#), par. 48, et [FCCC/KP/CMP/2025/7](#), par. 18.

¹⁶ La décision [1/CP.30](#) portant le même titre a été adoptée par la COP.

- f) Décision [7/CMA.7](#), intitulée « Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial » ;
- g) Décision [8/CMA.7](#), intitulée « Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds »¹⁷ ;
- h) Décision [9/CMA.7](#), intitulée « Questions relatives au Fonds pour l'adaptation »¹⁸ ;
- i) Décision [10/CMA.7](#), intitulée « Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 9 de l'article 5 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications »¹⁹ ;
- j) Décision [11/CMA.7](#), intitulée « Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord » ;
- k) Décision [12/CMA.7](#), intitulée « Objectif mondial en matière d'adaptation » ;
- l) Décision [13/CMA.7](#), intitulée « Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes » ;
- m) Décision [14/CMA.7](#), intitulée « Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre »²⁰ ;
- n) Décision [15/CMA.7](#), intitulée « Apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités » ;
- o) Décision [18/CMA.7](#), intitulée « Programme de Belém pour la mise en œuvre des technologies ».

27. À la même séance, le Président a informé les Parties de son intention d'élaborer deux feuilles de route : l'une visant à mettre un terme à la déforestation et à inverser cette tendance, et l'autre visant à opérer une transition juste, ordonnée et équitable, fondée sur des données scientifiques et inclusive, vers une sortie des combustibles fossiles²¹.

28. Le Président a informé également les Parties que, dans l'esprit du « mutirão », il organiserait des dialogues de haut niveau réunissant les principales organisations internationales, les gouvernements des pays tant producteurs que consommateurs, le secteur de l'industrie, les travailleurs, les universitaires et la société civile, et qu'il ferait rapport à la CMA.

29. À la même séance, le Président a déclaré que les problèmes de procédure survenus lors de la séance devaient être évités à l'avenir et a demandé au secrétariat d'établir des bonnes pratiques destinées à orienter le processus de la Convention de manière à garantir la transparence, l'inclusivité, la prévisibilité et la légitimité^{22, 23}.

¹⁷ La décision [4/CP.30](#) portant le même titre a été adoptée par la COP.

¹⁸ La décision [1/CMP.20](#) portant le même titre a été adoptée par la CMP.

¹⁹ La décision [5/CP.30](#) portant le même titre a été adoptée par la COP.

²⁰ Les décisions [6/CP.30](#) et [2/CMP.20](#) portant le même titre ont été adoptées par la COP et la CMP.

²¹ L'enregistrement de la déclaration du Président à ce sujet est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=1 (à 0:22:00).

²² L'enregistrement de la déclaration du Président à ce sujet est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2 (à 0:01:28).

²³ Le 16 décembre 2025, le secrétariat a reçu une lettre de la Colombie, au nom de l'AILAC, concernant cette question. L'AILAC a demandé qu'il soit fait référence de sa lettre (disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/655639>) dans le rapport de la session.

D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

30. À la 6^e séance, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs, soumis par le Bureau conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur appliqué²⁴.

31. Compte tenu du rapport du Bureau, la CMA a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. Elle a approuvé également les pouvoirs des Parties suivantes, qui ont été reçus après la soumission du rapport : Éthiopie, Îles Cook, Japon, Kenya, Macédoine du Nord, République bolivarienne du Venezuela et Tonga. Par ailleurs, le secrétariat a reçu les lettres de créance de la République démocratique populaire lao le 13 janvier 2026.

E. Participation

32. Des informations sur la participation aux séances tenues à Belém sont présentées dans le document [FCCC/CP/2025/INF.1](#).

33. Conformément à la décision [2/CMA.1](#), la décision de la COP concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'applique également à la CMA²⁵.

F. Documentation

34. Les documents dont la CMA était saisie à sa septième session peuvent être consultés sur le site Web de la Convention²⁶.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

35. À la 3^e séance de la septième session de la CMA, le Président du SBSTA, Adonia Ayebare (Ouganda), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur les travaux de sa soixante-troisième session²⁷ et a rendu compte oralement des conclusions des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de cet organe²⁸.

36. Sur proposition du Président, la CMA a pris note du rapport du SBSTA sur sa soixante-deuxième session²⁹, du projet de rapport du SBSTA sur sa soixante-troisième session et du compte rendu oral présenté par le Président de cet organe. Le Président a vivement remercié le Président du SBSTA pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé les travaux de cet organe et pour le soutien qu'il avait apporté à la Présidence en veillant à l'organisation efficace des travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires et à la transmission fluide des résultats de ces travaux aux organes directeurs.

37. Le Président a indiqué que les recommandations du SBSTA seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la CMA.

²⁴ [FCCC/CP/2025/11_FCCC/KP/CMP/2025/6_FCCC/PA/CMA/2025/18](#).

²⁵ Voir le document [FCCC/CP/2025/3](#) pour consulter la liste des organisations admises en qualité d'observateurs.

²⁶ <https://unfccc.int/event/cma-7>.

²⁷ [FCCC/SBSTA/2025/L.7](#).

²⁸ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108649 (à 0:02:52).

²⁹ [FCCC/SBSTA/2025/4](#) et [Add.1](#).

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

38. À la reprise de la 1^{ère} séance de sa septième session, la CMA, tel que le SBI lui avait recommandé à sa soixante-deuxième session³⁰, a adopté la décision [4/CMA.7](#), intitulée « Directives concernant les communications relatives à l'adaptation ».

39. À la 3^e séance de la CMA, la Présidente du SBI, Julia Gardiner (Australie), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa soixante-troisième session³¹ et a rendu compte oralement des conclusions des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de cet organe³².

40. Sur proposition du Président, la CMA a pris note du rapport du SBI sur sa soixante-deuxième session³³, du projet de rapport du SBI sur sa soixante-troisième session et du compte rendu oral présenté par la Présidente de cet organe. Le Président a vivement remercié la Présidente du SBI pour la détermination avec laquelle celle-ci avait dirigé les travaux de cet organe et pour le soutien qu'elle avait apporté à la Présidence en veillant à l'organisation efficace des travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires et à la transmission fluide des résultats de ces travaux aux organes directeurs.

41. Sur recommandation du SBI³⁴, la CMA a adopté la décision [27/CMA.7](#), intitulée « Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique ».

42. Le Président a indiqué que les recommandations du SBI seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la CMA.

IV. Questions relatives au bilan mondial

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

43. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI³⁵.

44. À la reprise de la 3^e séance, le Président a rappelé que les organes subsidiaires avaient transmis cette question à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen³⁶, ce qu'elle a accepté.

45. Le Président a demandé à Kelsey Gray (Australie) et Eduardo Silva Besa (Chili) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question. Par ailleurs, il a invité Mukhtar Babayev (Azerbaïdjan) et Andreas Bjelland Eriksen (Norvège) à mener des consultations ministérielles à ce sujet³⁷.

46. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [3/CMA.7](#) intitulée « Questions relatives au bilan mondial ».

³⁰ Voir document [FCCC/SBI/2025/11](#), par. 110, et [Add.1](#).

³¹ [FCCC/SBI/2025/L.20](#).

³² Voir supra, note de bas de page 28 (à 0:09:12).

³³ [FCCC/SBI/2025/11](#) et [Add.1-2](#).

³⁴ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 124.

³⁵ Points 3 et 6 a), respectivement, des ordres du jour des soixante-troisième sessions du SBSTA et du SBI (« Questions relatives au bilan mondial : éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble »).

³⁶ Voir documents [FCCC/SBSTA/2025/7](#), par. 15, et [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 52.

³⁷ Mukhtar Babayev et Andreas Bjelland Eriksen ont également mené des consultations ministérielles sur les points 4 b) et 10 h) de l'ordre du jour.

B. Rapports 2024 et 2025 du dialogue annuel sur le bilan mondial annuel visé au paragraphe 187 de la décision 1/CMA.5

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

47. À la reprise de la 1^{ère} séance, le Président a invité la CMA à examiner les rapports de synthèse 2024 et 2025 relatifs au premier et au deuxième dialogues annuels sur le bilan mondial³⁸ qui ont eu lieu aux soixantièmes et soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires.

48. Sur proposition du Président, la CMA a décidé de mener des consultations sur cette question, lesquelles ont été cofacilitées par Noura Alissa (Arabie saoudite) et Kaarle Kupiainen (Finlande)³⁹.

49. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision visée au paragraphe 46 ci-dessus.

V. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste

(Point 5 de l'ordre du jour)

50. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁴⁰.

51. À la 3^e séance, le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires avaient transmis la question à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen⁴¹, ce qu'elle a accepté.

52. Le Président a chargé Federica Fricano (Italie) et à Joseph Teo (Singapour) de continuer à assumer la coprésidence pour cette question. Par ailleurs, il a invité Alicia Bárcena (Mexique) et Krzysztof Bolesta (Pologne) à mener des consultations ministérielles à ce sujet.

53. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [2/CMA.7](#) intitulée « Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste ».

54. Une déclaration a été faite par une représentante d'une Partie⁴².

VI. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes

(Point 6 de l'ordre du jour)

55. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁴³.

56. À la 3^e séance, le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires avaient transmis la question à la CMA pour qu'elle l'examine⁴⁴, ce qu'elle a accepté.

³⁸ [FCCC/PA/CMA/2024/5](#) et [FCCC/PA/CMA/2025/6](#).

³⁹ Voir *supra*, la note de bas de page 37.

⁴⁰ Point 8 et point 9 des ordres du jour des soixante-troisièmes sessions respectives du SBSTA et du SBI (« Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste »).

⁴¹ Voir documents [FCCC/SBSTA/2025/7](#), par. 55, et [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 65.

⁴² L'Argentine a demandé que sa déclaration, disponible à l'adresse suivante (https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=1) (à 0:27:35), soit consignée dans le rapport de la session.

⁴³ Point 7 et point 8 des ordres du jour des soixante-troisièmes sessions respectives du SBSTA et du SBI (« Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes »).

⁴⁴ Voir documents [FCCC/SBSTA/2025/7](#), par. 50, et [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 60.

57. Le Président a demandé à Ursula Fuentes Hutfilter (Allemagne) et Maesela John Kekana (Afrique du Sud) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question. Par ailleurs, il a invité Sara Aagesen (Espagne) et Wael Aboulmagd (Égypte) à mener des consultations ministérielles à ce sujet.

58. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision 13/CMA.7 intitulée « Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes ».

59. Des déclarations ont été faites par des représentants de cinq Parties^{45, 46}.

60. La Colombie et le Panama ont fait part de leur opposition à la décision 13/CMA.7 et ont exprimé leurs préoccupations quant à la procédure suivie pour son adoption⁴⁷.

61. À la reprise de la 6^e séance, des déclarations ont été faites par des représentants de trois Parties⁴⁸.

62. Le Président a indiqué que la décision 13/CMA.7, telle qu'elle a été adoptée, permettait de poursuivre les travaux et la CMA a demandé aux organes subsidiaires de mener ces travaux à leurs soixante-quatrième sessions respectives (juin 2026) en s'appuyant sur ceux menés à sa septième session. Des déclarations ont été faites par des représentants de cinq Parties, y compris quatre au nom d'un groupe de Parties⁴⁹.

VII. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités

(Point 7 de l'ordre du jour)

63. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁵⁰.

64. À la 3^e séance, le Président a informé les Parties que le SBI avait transmis la question à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen⁵¹, ce qu'elle a accepté.

65. Le Président a demandé à Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) et Ole-Kenneth Nielsen (Danemark) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question.

66. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision 15/CMA.7 intitulée « Apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités ».

⁴⁵ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=1 (à 0:28:57).

⁴⁶ L'Argentine et le Paraguay ont demandé que leurs déclarations, disponibles à l'adresse suivante (https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=1) (à 0:28:57 et 0:38:44 respectivement), soient consignées dans le rapport de la session.

⁴⁷ Ces déclarations sont disponibles aux adresses suivantes : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=1 (à 0:51:39) et https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2 (à 0:24:04).

⁴⁸ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2 (à 0:03:40).

⁴⁹ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2 (à 0:15:27).

⁵⁰ Point 5 de l'ordre du jour de la session du SBI : « Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités ».

⁵¹ Voir document FCCC/SBI/2025/19, par. 49.

VIII. Questions relatives à l'adaptation

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Objectif mondial en matière d'adaptation

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

67. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁵².

68. À la 3^e séance, le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires avaient transmis la question à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen⁵³, ce qu'elle a accepté.

69. Le Président a demandé à Xiang Gao (Chine) et Tina Kobilšek (Slovénie) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question. Par ailleurs, il a invité Jochen Flasbarth (Allemagne) et Rohey John Manjang (Gambie) à mener des consultations ministérielles à ce sujet.

70. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [12/CMA.7](#) intitulée « Objectif mondial en matière d'adaptation ».

71. Des déclarations ont été faites par des représentants de sept Parties, dont deux au nom de groupes de Parties^{54, 55}.

72. Le Panama a fait part de son opposition à la décision [12/CMA.7](#), tandis que l'Uruguay, au nom de l'Argentine, de l'Équateur et du Paraguay, a déclaré ne pas soutenir cette décision et a exprimé sa déception quant à la procédure suivie pour son adoption⁵⁶. La Colombie, au nom de l'AILAC, a fait part de ses préoccupations concernant tant le contenu de la décision [12/CMA.7](#) que la procédure suivie pour son adoption. La Suisse a soulevé des préoccupations d'ordre juridique et procédural concernant le texte de la décision. L'Union européenne a fait part de ses préoccupations quant à l'acceptation du texte tel qu'il a été présenté.

73. À la reprise de la 6^e séance, des déclarations ont été faites par des représentants de trois Parties⁵⁷.

74. À la même séance, le Président a indiqué que la décision [12/CMA.7](#), telle qu'elle a été adoptée, permettait de poursuivre les travaux. La CMA a demandé aux organes subsidiaires de mener ces travaux à leurs soixante-quatrième sessions respectives en s'appuyant sur ceux menés à sa septième session. Des déclarations ont été faites par des représentants de cinq Parties, y compris quatre au nom d'un groupe de Parties⁵⁸.

⁵² Point 5 a) et point 12 a), respectivement, des ordres du jour des soixante-troisième sessions du SBSTA et du SBI : « Objectif mondial en matière d'adaptation ».

⁵³ Voir documents [FCCC/SBSTA/2025/7](#), par. 39, et [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 80.

⁵⁴ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=1 (à 0:33:44).

⁵⁵ La Suisse a demandé que sa déclaration, disponible à l'adresse suivante (https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=1) (à 0:41:46), soit consignée dans le rapport de la session.

⁵⁶ Les déclarations sont disponibles aux adresses suivantes : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=1 (à 0:36:40) et https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2 (à 0:24:04).

⁵⁷ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2 (à 0:03:40).

⁵⁸ Voir supra, la note de bas de page 49.

B. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

75. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁵⁹.

76. Sur recommandation des organes subsidiaires⁶⁰, à sa 3^e séance, la CMA a accueilli favorablement le rapport du Comité de l'adaptation pour 2025⁶¹.

C. Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

77. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁶².

78. À la reprise de la 6^e séance, le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires, à leurs séances plénières d'ouverture, avaient décidé de poursuivre l'examen de cette question à leurs soixante-quatrième sessions respectives⁶³.

IX. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 9 de l'ordre du jour)

79. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁶⁴.

80. Sur recommandation des organes subsidiaires à leurs soixante-deuxième sessions respectives⁶⁵, la CMA a examiné le projet de décision intitulé « Rapport annuel commun 2024 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ».

81. À la 3^e séance, le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires avaient renvoyé la question de l'examen du Mécanisme international de Varsovie à l'organe ou aux organes directeurs compétents, pour examen⁶⁶. La CMA a accepté d'examiner la question.

82. Le Président a demandé à Cornelia Jaeger (Autriche) et à Pepetua Latasi (Tuvalu) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitatrices pour cette question.

83. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté les décisions ci-après :

⁵⁹ Point 5 b) point 12 b), respectivement, des ordres du jour des soixante-troisième sessions du SBSTA et du SBI : « Rapport du Comité de l'adaptation ».

⁶⁰ Voir documents FCCC/SBSTA/2025/7, par. 41, et FCCC/SBI/2025/19, par. 82.

⁶¹ FCCC/SB/2025/7.

⁶² Point 5 c) et point 12 c), respectivement, des ordres du jour des soixante-troisième sessions du SBSTA et du SBI : « Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement ».

⁶³ Voir documents FCCC/SBSTA/2025/7, par. 42, et FCCC/SBI/2025/19, par. 83.

⁶⁴ Point 6 et point 14, respectivement, des ordres du jour des soixante-troisième sessions du SBSTA et du SBI : « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ».

⁶⁵ Voir documents FCCC/SBSTA/2025/4, par. 78 et FCCC/SBI/2025/11, par. 144.

⁶⁶ Voir documents FCCC/SBSTA/2025/7, par. 47 et FCCC/SBI/2025/19, par. 96.

a) Décision [22/CMA.7](#), intitulée « Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques » ;

b) Décision [23/CMA.7](#), intitulée « Rapport annuel commun 2025 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques » ;

c) Décision [24/CMA.7](#), intitulée « Rapport annuel commun 2024 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ».

84. En outre, sur proposition du Président, la CMA a élu les membres du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Conseil consultatif du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques (voir annexe).

X. Questions relatives au financement

(Point 10 de l'ordre du jour)

85. À la reprise de la 1^{ère} séance, le Président a invité la CMA à examiner les questions relatives au financement. Sur proposition du Président, la CMA a mis en place des groupes de contact chargés d'examiner ces questions.

86. À la 3^e séance, le Président a invité Ed Miliband (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Deborah Mlongo Barasa (Kenya) à mener des consultations ministérielles sur les questions relatives au financement, en mettant l'accent sur le rapport de compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, le rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications, le Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord, et le financement de l'adaptation.

A. Questions relatives au Comité permanent du financement

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

87. À la reprise de la 1^{ère} séance, le Président a remercié les Coprésidentes du Comité permanent du financement, Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Apollonia Miola (Union européenne), pour la détermination avec laquelle celles-ci avaient dirigé les travaux du Comité, ainsi que les membres du Comité pour le travail accompli.

88. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé Hendrikje Reich (Allemagne) et Debra-Lee Swanepoel (Afrique du Sud) de le coprésider. Elle a noté que le deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement était à l'ordre du jour du SBI et qu'elle prendrait toute mesure qu'elle jugerait appropriée compte tenu des recommandations du SBI à cet égard⁶⁷.

89. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [5/CMA.7](#) intitulée « Questions relatives au Comité permanent du financement ».

⁶⁷ Point 16 b) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement ».

90. Le Président a informé les Parties que le SBI était convenu de reporter l'examen de la question relative au deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement à sa soixante-quatrième session (juin 2026)⁶⁸.

B. Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

91. À la reprise de la 1^{ère} séance, le Président a remercié les Coprésidents du Conseil du Fonds vert pour le climat, Leif Holmberg (Suède) et Seyni Nafo (Mali), pour la détermination avec laquelle ceux-ci avaient dirigé le Conseil, ainsi que les membres du Conseil pour le travail accompli.

92. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé David Kaluba (Zambie) et Simon Stumpf (Allemagne) de le coprésider.

93. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [6/CMA.7](#) intitulée « Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ».

C. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 10 c) de l'ordre du jour)

94. À la reprise de la 1^{ère} séance, le Président a remercié le Président du Fonds pour l'environnement mondial, Carlos Manuel Rodríguez (Costa Rica), pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé le Fonds, ainsi que les membres et le secrétariat du Fonds pour le travail accompli.

95. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé David Kaluba et Simon Stumpf de le coprésider.

96. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [7/CMA.7](#) intitulée « Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ».

97. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie⁶⁹.

D. Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds

(Point 10 d) de l'ordre du jour)

98. À la reprise de la 1^{ère} séance, le Président a remercié les Coprésidents du Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, Jean-Christophe Donnellier (France) et Richard Sherman (Afrique du Sud), pour la détermination avec laquelle ceux-ci avaient dirigé le Conseil, ainsi que les membres et les membres suppléants du Conseil et le Secrétariat du Fonds pour le travail accompli.

99. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par Jose Gabriel Delgado Jimenez (Autriche) et Daniel Lund (Fidji).

100. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [8/CMA.7](#), intitulée « Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ».

⁶⁸ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 113.

⁶⁹ Les Tuvalu ont demandé que leur déclaration, disponible à l'adresse suivante (https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2) (à 0:47:35), soit consignée dans le rapport de la session.

E. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 10 e) de l'ordre du jour)

101. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI, car elle concernait la composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation, les dispositions à prendre pour que le Fonds concoure exclusivement à l'application de l'Accord de Paris, ainsi que le lancement du cinquième examen du Fonds⁷⁰.

102. Le Président a remercié le Président et le Vice-Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, respectivement Antonio Navarra (Italie) et Washington Zhakata (Zimbabwe), pour la détermination avec laquelle ceux-ci avaient dirigé le Conseil, ainsi que les membres et les membres suppléants du Conseil pour leur travail.

103. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé Koosje Beumer-van der Loo (Royaume des Pays-Bas) et Isatou F. Camara (Gambie) de le coprésider.

104. À la 3^e séance, le Président a rappelé que le SBI avait transmis les résultats de ses travaux à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen⁷¹ et a informé les Parties que cet examen se déroulerait au sein du groupe de contact mentionné au paragraphe 103 ci-dessus.

105. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [9/CMA.7](#) intitulée « Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ».

106. Par ailleurs, sur proposition du Président, la CMA a prié le SBI de poursuivre, à sa soixante-quatrième session, l'examen des questions relatives à la composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation, aux dispositions à prendre pour que le Fonds concoure exclusivement à l'application de l'Accord de Paris ainsi qu'au lancement du cinquième examen du Fonds, sur la base des travaux menés à sa soixante-troisième session⁷². Elle a précisé que ces travaux ne faisaient pas l'objet d'un consensus entre les Parties, ne préjugeaient pas de la suite des travaux, n'empêchaient pas les Parties d'exprimer leurs vues à l'avenir et ne préjugeaient pas non plus du nombre de projets de décision que les Parties pourraient souhaiter recommander ou examiner.

F. Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications

(Point 10 f) de l'ordre du jour)

107. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a décidé que ce point serait examiné dans le cadre d'un groupe de contact, qui serait coprésidé par Isobel Bartholomew (Royaume-Uni) et Elena Pereira (Guatemala). Le Président a indiqué que le dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique aurait lieu le 15 novembre.

108. À la reprise de sa 6^e session, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [10/CMA.7](#), intitulée « Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications ».

⁷⁰ Point 16 a) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ».

⁷¹ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 112.

⁷² Voir <https://unfccc.int/documents/653708>.

G. Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord

(Point 10 g) de l'ordre du jour)

109. À la reprise de la 1^{ère} séance, le Président a remercié les Coprésidents du Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord, Gabriela Blatter (Suisse) et Mohammed Nasr (Égypte), pour le travail qu'ils ont accompli tout au long de l'année 2025 afin de faciliter ce dialogue et d'en rédiger le rapport.

110. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé Ralph Bodle (Allemagne) et Zaheer Fakir (Émirats arabes unis) de le coprésider.

111. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [11/CMA.7](#) intitulée « Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord ».

H. Dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5

(Point 10 h) de l'ordre du jour)

112. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁷³.

113. À la 3^e séance, le Président a rappelé que le SBI avait transmis la question à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen⁷⁴, ce qu'elle a accepté.

114. Le Président a demandé à Ricardo Marshall (Barbade) et Patrick Spicer (Canada) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question⁷⁵.

115. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision visée au paragraphe 46 ci-dessus.

XI. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies

(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

116. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁷⁶.

117. À la 3^e séance, les Présidents des organes subsidiaires ont indiqué que ceux-ci n'avaient pas été en mesure de conclure l'examen de la question à leurs soixante-troisièmes sessions⁷⁷.

⁷³ Point 6 b) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI (« Modalités du dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision [1/CMA.5](#) »).

⁷⁴ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 55.

⁷⁵ Voir supra, la note de bas de page 37.

⁷⁶ Point 11 et point 15 a), respectivement, des ordres du jour des soixante-troisièmes sessions du SBSTA et du SBI : « Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ».

⁷⁷ Voir documents [FCCC/SBSTA/2025/7](#), par. 68, et [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 98.

118. À la reprise de la 6^e séance, des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties, y compris une au nom d'un groupe de Parties⁷⁸.

119. Sur proposition du Président, la CMA a demandé aux organes subsidiaires de poursuivre l'examen de cette question à leurs soixante-quatrième sessions respectives, sur la base du dernier projet de texte élaboré à leurs soixante-troisième sessions⁷⁹.

B. Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

120. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁸⁰.

121. À la 3^e séance, le Président a rappelé que le SBI avait transmis les conclusions relatives à ses travaux à la CMA afin que celle-ci lui fournisse des orientations supplémentaires⁸¹, ce qu'elle a accepté.

122. Le Président a demandé à Mattias Frumerie (Suède) et Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question.

123. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [17/CMA.7](#), intitulée « Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques ».

124. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties⁸².

C. Programme de mise en œuvre des technologies

(Point 11 c) de l'ordre du jour)

125. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁸³.

126. À la 3^e séance, le Président a informé les Parties que le SBI avait transmis la question à la CMA afin que celle-ci lui fournisse des orientations supplémentaires⁸⁴, ce qu'elle a accepté.

127. Le Président a demandé à Omar Alcock (Jamaïque) et Elfriede Anna More (Autriche) de continuer à assumer les fonctions de de cofacilitateurs pour cette question. Par ailleurs, il a invité Chris Bowen (Australie) et Bhupender Yadav (Inde) à mener des consultations ministérielles à ce sujet.

128. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [18/CMA.7](#) intitulée « Programme de Belém pour la mise en œuvre des technologies ».

129. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties⁸⁵.

⁷⁸ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2 (à 1:47:51 et à 1:54:49).

⁷⁹ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/653589>.

⁸⁰ Point 15 c) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques ».

⁸¹ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 105.

⁸² Voir supra, la note de bas de page 78 (à 1:48:58 et 1:54:49).

⁸³ Point 15 d) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Programme de mise en œuvre des technologies ».

⁸⁴ Voir le document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 108.

⁸⁵ Les déclarations sont disponibles aux adresses suivantes : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=1 (à 0:31:04) et https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda?g=2 (à 1:48:58 et à 1:54:49).

XII. Questions relatives au renforcement des capacités

(Point 12 de l'ordre du jour)

130. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁸⁶.

131. À sa 3^e séance, sur recommandation du SBI⁸⁷, la CMA a adopté la décision [25/CMA.7](#), intitulée « Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2025 ».

XIII. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 13 de l'ordre du jour)

132. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁸⁸.

133. À sa 3^e séance, sur recommandation du SBI⁸⁹, la CMA a adopté la décision [26/CMA.7](#), intitulée « Questions relatives aux pays les moins avancés ».

XIV. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 14 de l'ordre du jour)

134. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁹⁰.

135. À la 3^e séance, le Président a informé les Parties que les organes subsidiaires avaient transmis la question à la CMA pour qu'elle leur fournisse des orientations supplémentaires⁹¹, ce qu'elle a accepté.

136. Le Président a demandé à Veronika Bagi (Hongrie) et à Diann Black-Layne d'assumer les fonctions de cofacilitatrices pour cette question.

137. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [14/CMA.7](#), intitulée « Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ».

XV. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 15 de l'ordre du jour)

A. Application des directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

138. À la reprise de la 1^{ère} séance, le Président a invité Pacifica F. Achieng Ogola (Kenya) et Peer Stiansen (Norvège) à cofaciliter les discussions sur cette question.

⁸⁶ Point 17 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Questions relatives au renforcement des capacités ».

⁸⁷ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 115.

⁸⁸ Point 13 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI : « Questions relatives aux pays les moins avancés ».

⁸⁹ Voir document [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 91.

⁹⁰ Point 9 et point 10, respectivement, des ordres du jour des soixante-troisièmes sessions du SBSTA et du SBI : « Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ».

⁹¹ Voir documents [FCCC/SBSTA/2025/7](#), par. 60, et [FCCC/SBI/2025/19](#), par. 70.

139. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision 19/CMA.7 intitulée « Application des directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ».

B. Rapport de l'organe de supervision et orientations à l'intention du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

140. À la reprise de la 1^{ère} séance, le Président a remercié le Président et la Vice-Présidente de l'Organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris, respectivement Martin Hession (Irlande) et Maria AlJishi (Arabie saoudite), pour la détermination avec laquelle ceux-ci avaient guidé les travaux de l'Organe de supervision, ainsi que les membres et les membres suppléants de cet Organe pour le travail accompli.

141. Le Président a invité Kate Hancock (Australie) et Sonam Tashi (Bhoutan) à cofaciliter les discussions sur cette question.

142. À la reprise de sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision 20/CMA.7 intitulée « Orientations supplémentaires à l'intention du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ».

143. Par ailleurs, sur proposition du Président, la CMA a élu les membres du Conseil de supervision et leurs suppléants (voir annexe).

C. Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3

(Point 15 c) de l'ordre du jour)

144. À la reprise de sa 1^{ère} séance, la CMA a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA⁹².

145. Le Président a invité El Hadji Mbaye Diagne (Sénégal) et Jacqueline Ruesga (Nouvelle-Zélande) à cofaciliter les discussions sur cette question.

146. À la reprise de sa 6^e séance, sur recommandation du Président, la CMA a adopté la décision 21/CMA.7 intitulée « Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3 ».

XVI. Questions relatives au comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord

(Point 16 de l'ordre du jour)

147. À la reprise de la 1^{ère} séance, le Président a remercié les Coprésidents du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, Eyad AlJubran (Arabie saoudite) et Jacob Werksman (Union européenne), pour la détermination avec laquelle ceux-ci avaient dirigé les travaux du Comité, ainsi que les membres et les membres suppléants du Comité pour le travail accompli.

⁹² Point 12 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA : « Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris : programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3 ».

148. La CMA a pris note du rapport annuel du Comité pour 2025⁹³, y compris des mesures prises par le secrétariat pour répondre aux préoccupations soulevées par le Comité dans son précédent rapport annuel⁹⁴ concernant le registre des contributions déterminées au niveau national.

149. Les préoccupations soulevées dans le rapport de 2024 ayant été prises en compte, la CMA a clos l'examen de ce rapport.

150. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMA a élu les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris et leurs suppléants (voir annexe).

XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 17 de l'ordre du jour)

151. À la reprise de sa 1^{ère} séance, sur proposition du Président, la CMA a approuvé la décision 20/CP.30, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles »⁹⁵.

152. À sa 3^e séance, sur proposition du Président, la CMA a approuvé la décision 19/CP.30, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles »⁹⁶.

XVIII. Réunion de haut niveau

(Point 18 de l'ordre du jour)

153. À la 4^e séance commune de la CMA, à sa septième session, de la COP, à sa trentième session et de la CMP, à sa vingtième session, le 17 novembre, le Président a ouvert la réunion de haut niveau, laquelle s'est poursuivie à la cinquième séance commune des trois organes, le 18 novembre⁹⁷.

XIX. Questions diverses

(Point 19 de l'ordre du jour)

154. À la reprise de sa 6^e séance, la CMA a indiqué qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XX. Clôture de la session

(Point 20 de l'ordre du jour)

155. À la reprise de sa 6^e séance, la CMA a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa session et, sur proposition du Président, a autorisé la Rapporteuse à compléter ledit rapport, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat⁹⁸.

156. La Secrétaire exécutive adjointe de la Convention a informé les Parties que des activités supplémentaires prescrites au cours de la session avaient, sur le plan des ressources financières et humaines, des incidences qui allaient au-delà des crédits prévus dans le budget de l'exercice biennal 2026-2027⁹⁹, notant que les estimations de financement étaient

⁹³ Voir document [FCCC/PA/CMA/2025/9](#).

⁹⁴ Voir document [FCCC/PA/CMA/2024/7](#), par. 28.

⁹⁵ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 154.

⁹⁶ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 155.

⁹⁷ Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 158 à 161.

⁹⁸ [FCCC/PA/CMA/2025/L.3](#).

⁹⁹ L'enregistrement de la déclaration relative à l'évaluation préliminaire des incidences en termes de ressources est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_112358/agenda (à 2:36:45).

préliminaires et fondées sur les informations disponibles à ce moment-là¹⁰⁰. Sauf indication contraire, toutes les activités sont classées comme étant temporaires ou à court terme¹⁰¹.

157. La Secrétaire exécutive adjointe a indiqué que le secrétariat comptait sur les Parties pour financer les activités prescrites en temps voulu et de façon prévisible, afin que ces activités puissent avoir lieu, le secrétariat n'étant pas en mesure de les mener à bien sans ces contributions.

158. Sur proposition de la Türkiye, la CMA a adopté la résolution [1/CMA.7](#), intitulée « Remerciements au Gouvernement de la République fédérative du Brésil et à la population de la ville de Belém ».

159. À la 7^e séance commune de la CMA à sa septième session, de la COP à sa trentième session et de la CMP à sa vingtième session (22 novembre), des représentants de Parties, de groupes de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur ont prononcé des déclarations finales¹⁰².

160. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la session.

¹⁰⁰ Les activités prescrites par les organes directeurs et les organes subsidiaires lors de la session de la COP tenue à Belém, ainsi que leurs incidences financières respectives, figurent dans le document [FCCC/CP/2025/INF.2](#).

¹⁰¹ Selon la classification établie aux fins du budget de la Convention ; voir document [FCCC/SBI/2019/4](#), par. 36.

¹⁰² Voir document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 168 à 171.

Annexe

Membres élus à cette session au sein des organes créés en vertu de l'Accord de Paris

Tableau 1
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Membre	Kulthoum Motsumi (Botswana)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Afrique)
Membre	Tamim Alothimin (Arabie saoudite)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Asie et du Pacifique)
Membre	Rita Mishaaan (Guatemala)	Parties non visées à l'annexe I (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
Membre	Hamid Abakar Souleymane (Tchad)	Parties non visées à l'annexe I (PMA)
Membre	Judith Torres (Uruguay)	Parties non visées à l'annexe I

Tableau 2
Conseil consultatif du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Membre	Rachid Tahiri (Maroc)	États d'Afrique
Membre	Akio Takemoto (Japon)	États d'Asie et du Pacifique
Membre	Eneida Rabdishta (Albanie)	États d'Europe orientale
Membre	María Fernanda Souza (Uruguay)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Membre	Muriel Gschwend (Suisse)	États d'Europe occidentale et autres États
Membre	Idy Niang (Sénégal)	PMA

Tableau 3
Organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Membre	Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie)	États d'Afrique
Suppléante	Mominata Elola Compaore (Burkina Faso)	États d'Afrique

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Membre	Eunhae Jeong (République de Corée)	États d'Asie et du Pacifique
Suppléant	Mohammed AlNahas (Arabie saoudite)	États d'Asie et du Pacifique
Membre	Marina Moreira Costa Pittella (Brésil)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Suppléante	Adriana Gutierrez (Colombie)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Membre	Michel Ardohain (France)	États d'Europe occidentale et autres États
Suppléant	Dexter Lee (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	États d'Europe occidentale et autres États
Membre	Shao Hua Ng (Singapour)	PEID
Suppléant	Sumeet Betancourt (Belize)	PEID

Tableau 4

Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupe régional ou groupement de Parties</i>
Membre	Wilfried Biao Mongazi (Bénin)	États d'Afrique
Suppléante	Alice Mackmillan Mushi (République-Unie de Tanzanie)	États d'Afrique
Membre	Jing Zhong (Chine)	États d'Asie et du Pacifique
Suppléant	Muneki Adachi (Japon)	États d'Asie et du Pacifique
Membre	Eduardo Silva Besa (Chili)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Suppléant	José Félix Pinto-Bazurco Barandiarán (Pérou)	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Membre	Loredana Dallora (Italie)	États d'Europe occidentale et autres États
Suppléant	Arne Riedel (Allemagne)	États d'Europe occidentale et autres États
Membre	Diane Tan (Singapour)	PEID
Suppléant	Derrick Oderson (Barbade)	PEID
Suppléant	Hafijul Khan (Bangladesh)	PMA